



## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration des éléments statuaires du Parc Chavat à Podensac (33)**

*et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Parc Chavat de Podensac ».**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.**

*\* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

**Pour les particuliers, votre don est déductible :**

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable\*\*  
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
  - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45.000 € (limite atteinte brs d'un don de 60.000 €)\*\*  
(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

**Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300€ d'économie d'impôt).**

*(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).*

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu**

**l'impôt sur la fortune**

**l'impôt sur les sociétés**

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.*

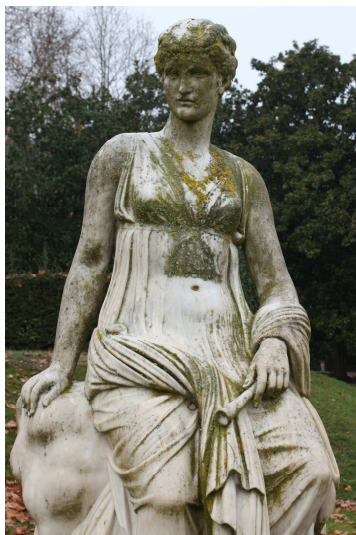
*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.*

----- ✕ ----- ✕ ----- ✕ -----

**Coupon réponse à renvoyer à :**

**Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale Aquitaine  
25 cours de Verdun  
33000 BORDEAUX**



**Restauration des éléments statuaires  
du Parc Chavat à Podensac (33)**

Le domaine Chavat, connu sous ce nom, remonte à la fin du XVIIIème siècle lorsqu'en 1685 la famille qui le possédait portait ce même nom. Ce domaine, délaissé au cours du dernier quart du XIXème siècle, doit sa renaissance à un homme de goût : François Thévenot.

Il va acquérir cette propriété en 1914 pour la sauver de la ruine et la transformer en jardin remarquable.

Chavat est un domaine d'une grande richesse qui doit tout aux artistes qui sont intervenus pour faire émerger de ses ruines le petit joyau de Monsieur Thévenot.

Ainsi, vont répondre à l'appel de Chavat, un paysagiste parisien, Charles Bouhana, deux architectes – le premier est bordelais : Henri Marmisse et le second est suisse : le jeune Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier – et deux sculpteurs – l'un est italien : Ernesto Gazzeri et l'autre est polonais : Pio Welonski.

Situé en bord de Garonne, le Parc Chavat est remarquable par sa grande variété végétale, son important statuaire, son parcours d'eau, son château. Le Parc a été classé en 2006.

La présente souscription a pour objet la restauration des éléments statuaires du parc.